



LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 19 MARS 2018

Monsieur le Commissaire,

Vous m'avez écrit pour me faire part de votre appréciation positive sur certaines dispositions du projet de loi « pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif », mais aussi pour vous alarmer de certains articles de ce projet qui vous paraissent contraires aux droits de l'Homme.

J'ai bien noté les différents avis que vous émettez sur un projet de loi déposé par le Gouvernement sur les questions d'asile, d'entrée et de séjour des étrangers, dans un contexte de pression migratoire accrue en France. Je ne me prononcerai pas sur vos remarques, mais sachez que cette loi fait l'objet d'un débat public depuis plusieurs mois. Il ne m'appartient pas de rejeter telle ou telle mesure. En tant que Président de l'Assemblée nationale, je me dois en effet de ne pas participer aux débats de l'Assemblée.

Dès lors, je peux seulement constater que les travaux parlementaires sur ce texte ne font que commencer. En effet, le projet a été déposé le 21 février et la rapporteure, Mme Elise Fajgeles, nommée le 7 mars, vient de commencer ses auditions. D'ici la discussion en séance publique, qui devrait intervenir dans le courant du mois d'avril, tous les points que vous soulevez dans votre lettre seront abondamment discutés au sein de la commission des lois. Je ne doute pas que l'examen du texte en séance publique donnera également lieu à des échanges nourris. Il est donc difficile, à ce stade, de connaître la teneur exacte du texte qui sera transmis au Sénat.

Une fois définitivement adopté, le texte pourra être soumis au Conseil constitutionnel qui, comme vous le savez, veille très scrupuleusement au respect des droits fondamentaux par le législateur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'François de Rugy'.

François de RUGY

Monsieur Nils MUIŽNIEKS  
Commissaire aux droits de l'Homme  
du Conseil de l'Europe  
67075 STRASBOURG CEDEX